



**Fiche appel à candidatures  
Mois de la photo du 14<sup>e</sup>  
Mars 2024**

Nom : -----  
Prénom : -----  
Mail : -----  
Téléphone : -----  
Site internet : -----  
Compte Instagram : -----  
Statut (rayez la mention inutile) : -----amateur ----- professionnel <sup>1</sup>-----

**Candidature pour une exposition individuelle (photographes amateurs et professionnels)**

Titre de votre série : -----

Nombre d'images (20 maximum en extérieur, libre en intérieur) : -----

Présentation de votre série (vous pouvez joindre un document) : -----

-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----

Souhait d'exposition (entourez le ou les choix qui ont votre préférence) :

En extérieur

En intérieur

Sans préférence

1/ Divers statuts sont acceptés : auteur-photographe, artisan photographe, auto-entrepreneur dans le secteur de la photographie,... Une demande de pièce justificative pourra être faite.

**Candidature pour participer à une exposition collective sur les thèmes : « La ville, la nuit » ou « Éclat de rouge » (photographes amateurs et amatrices uniquement)**

Nombre d'images (10 maximum) : -----

Informations sur vos photographies : -----

-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----

Vous pouvez postuler à la fois pour une exposition individuelle et une exposition collective. Si votre candidature est retenue pour un accrochage individuel, vous ne pourrez participer à une exposition collective.

**Précisions techniques et organisationnelles**

Les images couleur et monochrome sont acceptées, en format jpeg, taille 1920 pixels sur le plus grand côté, avec un poids maximum de 3Mo. Chaque image doit comporter le nom et le prénom du ou de la photographe et le titre de la série avec le numéro de la photographie dans la série ou le thème choisi avec le titre de la photographie.

Les photographes choisis pour des expositions sur bâches s'engagent par avance à transmettre des fichiers haute définition, selon les consignes qui leur seront transmises le 22 janvier au plus tard dans la semaine qui suivra.

Les tirages réalisés pour les expositions intérieures seront récupérés par les photographes. Les bâches pourront être conservées par le Photoclub Paris Val-de-Bievre, la Mairie du 14<sup>e</sup> ou récupérées par les artistes.

Merci d'envoyer cette fiche et vos images par **WeTransfer uniquement**, d'ici le **dimanche 7 janvier** à l'adresse suivante : [moisdelaphoto14@orange.fr](mailto:moisdelaphoto14@orange.fr)